X X

X

PROJET DE LOI n° 36/89
modifiant la loi 74-52 du 04 Novembre 1974 relative à la Fête Nationale et aux Fêtes légales et supprimant le Premier Février, fête de la Confédération de la Sénégambie.

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n° 36/89 modifiant la loi n° 74-52 du 4 novembre 1974 relative à la fête nationale et aux fêtes légales, et supprimant le Premier Février, fête de la Confédération de la Sénégambie.

La parole est à **Monsieur** Mamadou Abdoulaye SY, Rapporteur de l'Intercommission constituée par les commissions du Travail et de la Législation.

Monsieur Mamadou Abdoulaye SY

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

L'intercommission, constituée par les commissions du Travail et de la Législation, s'est réunie le mercredi 6 décembre 1989 à 16 heures, sous la présidence de Monsieur Ismaïla DIAGNE, Vice-Président de la Commission du Travail, et en présence de Monsieur Moussa NDOYE, Ministre de la Fonction publique et du Travail.

L'intercommission a eu à examiner le projet de loi n° 36/89 modifiant la loi n° 74-52 du 4 novembre 1974 relative à la fête nationale et aux fêtes légales, et supprimant le Premier février, fête de la Confédération de la Sénégambie.

Le Ministre de la Fonction publique et du Travail, dans son exposé, a rappelé que la loi n° 74-52 du 4 novembre 1974 relative à la fête nationale et aux fêtes légales fait l'objet de la présente modification.

Celle-ci porte à la fois sur la modification des articles 2 et 4 de la loi précitée, et la suppression des dispositions de la loi n° 83-54 du 18 février 1983, complétant la loi n° 74-52 en sa partie consacrée à la fête du Premier février, fête de la Confédération de la Sénégambie.

En effet, la dissolution de la Sénégambie, le 30 septembre 1989, entraîne ipso facto, la disparition de toutes les institutions et de leurs instruments juridiques.

C'est pourquoi, le présent projet de loi a pour objet d'abroger les dispositions de la loi n° 74-52 et de la loi n° 83- concernant la fête du Premier février, fête de la Confédération de la Sénégambie.

Après l'exposé du Ministre de la Fonction publique et du Travail, vos Commissaires ont adopté le projet de loi sans débats et vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève de votre part des observations majeures.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

Monsieur le Ministre, sur le rapport ?

Monseiur le Ministre de la Fonction Publique

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Je suis d'accord sur le rapport qui est présenté, mais avec votre autorisation, je voudrais dire que le projet examiné aujourd'hui, modifie plutôt la loi 83/54 du 18 Février 1983, complétant la loi 74/52 du 4 Novembre 1974 relative à la fête nationale et aux fêtes légales et supprimant le 1er Février, fête de la Confédération de la Sénégambie. En considération de ce qui précède, avec votre permission, Monsieur le Président Mesdames, Messieurs les Députés, quelques modifications

Au paragraphe 2 de ce rapport, nous disions, l'intercommission a eu à examiner le projet de loi modifiant la loi 83/54, du 18 Février 1983, complétant la loi 74/52 du 4 Novembre, etc... et au paragraphe 3, le Ministre de la Fonction publique et du Travail, dans son exposé, a rappelé que les lois 83/54 et 74/52 et au paragraphe 5, on indiquerait que celles-ci portent à la fois sur la modification des articles 2 et 4 de la loi 74/52 du 4 Novembre 1974. Voilà les quelques observations, après avoir marqué mon accord sur ce rapport, que je tenais à faire.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie Monsieur le Ministre.

Monsieur le Rapporteur ?

Je vous remercie.

La discussion générale est ouverte.

Quels sont ceux qui demandent à intervenir ?

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

Voici mes chers Collègues, la liste des orateurs :

Boubacar SALL
Doudou Issa NIASSE
Ousmane NGOM
Moussa DIEDHIOU
Khalifa SALL
Samba Laobé FALL

MBaye Jacques DIOP, après Boubacar SALL parce qu'il a demandé le premier et j'avoue que c'est un oubli du secrétariat.

Je donne la parole à notre collègue Boubacar SALL.

MONSIEUR BOUBACAR SALL.-

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,
Messieurs les Ministres,

Le triste constat d'échec (rires) que nous faisons en examinant le présent projet de loi prend place malheureusement dans notre histoire à côté de deux déceptions majeures. Il y a d'abord le fait que plus d'un millier de sénégambiens aient été inutilement exterminés au nom d'une aventure irresponsable et personnelle, encouragée par des intérêts totalement étrangers au Sénégal.

Je le dis et je pense que c'est d'autant plus pertinent que il s'agissait d'une affaire gambienne. Nous sommes allés faire la guerre. Aujourd'hui que nous sommes agressés sur nos deux frontieres Nord et Sud, où l'integrite territoriale n'est plus assurée, nous ne demandons à personne de faire la guerre mais de se comporter de telle maniere à dissuader l'agresseur.

Il y a ensuite ce grave retard que cet échec fera subir à notre peuple dans ses efforts légitimes de réunification : l'erreur ou la méfiance aidant et pourtant pendant l'occupation militaire de la Gambie et au moment des pavoisements et fanfaronnades de Kaur, l'opposition en général et l'opposition parlementaire en particulier avait tiré ici même sur la sonnette d'alarme, invitant Diouf et Diawara à associer les peuples aux affaires afin de faire de la fédération une union des peuples seule capable de se consolider dans la liberté de vivre. Le surprenant bouleversement qui s'opère dans les pays de l'Est européen constitue une preuve parmi d'autres que rien de viable et de durable ne peut se faire dans le monde si les peuples n'y sont pas démocratiquement associés, leur liberté scrupuleusement sauvegardée et leur volonté respectée. Puisque gouverner c'est prévoir, alors vous auriez Monsieur le Ministre pu, prendre toutes les mesures et dispositions possibles pour réussir ou le cas échéant limiter les dangers d'un échec. Tant que le pouvoir se comportera comme ne devant de compte qu'à son parti, où un petit groupe de décideurs et non comme un pouvoir national devant tenir compte de l'avis de toutes les couches et de toutes les formations politiques, des erreurs fatales comme celle-ci se répéteront toujours.

Je pense que l'intelligence nous aidera à tenir compte de cet échec regrettable pour qu'à l'avenir, les décisions soient prises compte tenu de l'opinion nationale dans son ensemble.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

Je vous remercie mon cher Collegue.

La parole est à notre Collègue Mbaye Jacques DIOP.

MONSIEUR MBAYE JACQUES DIOP.-

Je vous remercie Monsieur le President.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collegues,

Je crois qu'il faut être dans de pareilles circonstances plus sereins et plus serieux, parce qu'après tout, nous sommes en train d'examiner un projet de loi consacrant la suppression d'une fête, fête qui est née à la suite d'un grand acte du peuple senégalais, d'un grand acte du Président DIOUF. Le peuple sénégalais, a connu la nuit du 4 août 1960 pour rappel à Monsieur le Député Boubacar SALL qui etait à ce moment-là dans les rangs du MJUPS. Je dis donc que le peuple sénégalais a vecu la nuit du 4 août 1960 consacrant la rupture entre le Sénégal et le Mali. Celà veut dire que de tout temps, depuis longtemps en tout cas, le peuple sénégalais a été un peuple luttant et combattant pour l'unité africaine. Et nous sommes fiers aujourd'hui d'être les continuateurs de ceux-là qui hier ont eu la nuit du 4 août 1960. C'est au nom de cet idéal de liberté, au nom de cet idéal d'unité africaine qui est un idéal inscrit dans la constitution sénégalaise que le President ABDOU DIOUF, au nom du peuple sénégalais, a fait un geste qui a consacre la naissance de la confédération de la Senegambie. Acte ne pouvait être plus sublime parce que cet acte-là a ete consolidé par le sang de nos morts que nous devons respecter et saluer. Alors, ceux qui sont morts sur cette terre gambienne au nom de l'unite africaine, au nom de ce grand idéal qui a fait que nous avons creé la confédération du Mali dans cette salle, au nom de ce grand idéal qui fait que le Sénégal est un phare dans le concinent africain seront aujourd'hui donc respectés et salués. C'est pourquoi, je voudrais Monsieur le President, Messieurs les Ministres, dire que nous regrettons que la confederation

sénégambienne n'ait pas pu continuer, mais ça aussi c'est le lot des peuples, c'est le tribut de l'histoire, ce sont les turpitudes de la vie politique, ce sont les turpitudes de la vie tout court. Dès lors, je voudrais simplement dire Monsieur le Ministre, que en tant que militant de l'Unite africaine, je constate avec regret ce qui vient de se passer, mais en disant aussi le grand espoir, que rien dans ce continent africain ne peut gêner la réconciliation.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

Je vous remercie mon cher Collègue.

Je donne la parole à notre collègue Doudou Issa NIASSE

MONSIEUR DOUDOU ISSA NIASSE.-

Je vous remercie Monsieur le President.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, j'avais osé croire qu'aujourd'hui le peuple sénégalais, les deputés de la majorité et de la minorité auraient rendu un vibrant hommage au Président de la Republique, le President Abdou DIOUF pour son courage, sa clairvoyance, sa lucidite et sa détermination à sauvegarder les intérêts du peuple sénégalais.

Il a toujours été démontre depuis l'independance, comme l'a dit notre collègue Mbaye Jacques DIOP, que le Sénégal a toujours oeuvré pour la mise en oeuvre ... cercles concentriques sous régionaux, regionaux et allant dans le sens de l'unité africaine.

La situation économique que nous traversons au plan africain démontre s'il le fallait encore que le peuple africain est condamné à s'intégrer davantage, à davantage se donner la main pour permettre à l'Afrique d'affleurer au firmament des continents Ce qui pour le moment n'est pas encore le cas du fait que certains s'accrochent encore au micro-nationalisme et c'est pourquoi je suis gêné d'entendre certains collègues critiquer la mort de la confédération. Critiquer le gouvernement senegalais et à travers ce gouvernement son Chef d'avoir pris les décisions qui s'imposaient en la circonstance. Il me semble que n ous sénegalais devons être des patriotes d'abord des sénégalais nationalistes. Sur le plan économique, les députés font certaines critiques objectives allant dans le sens de l'amélioration de la gestion de notre pays mais au plan extérieur, face à nos voisins qui n'ont fait preuve d'aucune reconnaissance parce que la confédération a été l'oeuvre particulière du Sénégal qui a apporté aide et assistance à ses voisins pour permettre une certaine intégrité de notre pays pris au sens historique du mot : "La Sénégambie". Et on s'est vu en retour recompenser par un manque de reconnaissance total. Mais cela ne peut pas arrêter le peuple sénégalais à vouloir comme l'a dit Mbaye Jacques Diop, encore une fois, reussir la réconciliation avec tous les peuples et particulièrement avec nos voisins les plus immédiats.

Monsieur le Président, après cela, j'avais une question à poser.

L'acte de Kaur a été soumis à l'Assemblée pour une autorisation que l'assemblée devait donner au Président de la République.....

pour ratifier cet acte historique. On a dissous la confédération. On nous présente un projet de loi supprimant la fête de la confédération et jusqu'à présent, il n'y a pas de projet demandant à l'Assemblée qui légifère sur tous les actes juridiques de confirmer la dissolution de la Sénégambie. Est-ce un oubli ou est-ce un manque de connaissance de ma part ? Je voudrais que le Ministre me donne certaines explications à ce sujet.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

Je donne la parole à notre collègue, le Président El Hadji Ousmane Alioune NGOM.

Monsieur El Hadji Ousmane Alioune NGOM

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Notre collègue Mbaye Jacques DIOP, tout à l'heure a parlé de sérénité nécessaire en la circonstance. Mais je pense que la sérénité n'est pas une vertu de votre gouvernement. Et tout à l'heure j'ai parlé d'une des caractéristiques du gouvernement à savoir le tatônement mais je vais y ajouter une autre, la précipitation. Car, c'est la précipitation qui nous vaut aujourd'hui d'être ici pour voter une loi supprimant la fête nationale de la Sénégambie. Et je crois que si certains de nos collègues consultaient le compte rendu des débats au moment de l'adoption de la loi portant la création de la Sénégambie, ils devraient aujourd'hui ici baisser la tête car ils ne peuvent pas ne pas dire et ne pas reconnaître que nous les avions prévenus. Nous avions dit en 1981, je n'étais pas ici mais mes prédécesseurs l'avaient dit et ils avaient clairement dit que la Sénégambie était congénitalement condamnée parce qu'elle était mal partie. Parce qu'elle procédait d'un décret au sommet de deux Chefs d'Etat au moment où les peuples étaient totalement ignorés. Nous avions dit ici que sans une sénégambie des peuples, on ne pouvait rien faire et qu'on courrait tout droit vers l'échec. Aujourd'hui l'histoire nous a donné raison. Et au prix de combien de morts, au prix de combien de frustrations et de brimades. Mais je disais tantôt que la précipitation était l'une des caractéristiques de votre gouvernement. Et je m'en vais le démontrer.

Le projet de loi qui nous est soumis et qui est ~~venu~~ ici avec décret de présentation comporte des erreurs que le Ministre a soulignées tout à l'heure en voulant les faire porter au rapporteur qui n'y est pour rien puisque le décret de

présentation du projet lui-même comporte ses erreurs puisque la loi de 83 y est oubliée. Le décret part seulement de la loi de 74 et oublie qu'en fait c'est en 1983 que la fête nationale de la Sénégambie a été instituée. C'est pour dire que même dans la préparation du projet de loi, dans la signature du décret et dans sa présentation à l'Assemblée nationale, il y a eu encore une précipitation qui nous vaut aujourd'hui ces erreurs et ces oublis inadmissibles. Mais je n'ai pas fini, il y a encore quelque chose qui est troublant et qui montre la précipitation qui caractérise le gouvernement. On nous demande aujourd'hui le 13 décembre de voter la loi supprimant la fête nationale de la Sénégambie et demain 14 décembre Monsieur Abdou DIOUF va recevoir Monsieur Daouda JAWARA qui vient le voir et nous venons de recevoir la note concernant cette visite et au moins vous auriez pu , mes chers collègues, avoir un peu de décence et attendre son départ. Laissez moi terminer, soyez tolérants mes chers collègues. Je dis que la fête de la Sénégambie c'est au mois de février, c'est dans quelques mois ; vous auriez pu attendre et essayer de donner une autre chance à la Sénégambie. Peut-être Monsieur DIAWARA avait fait des erreurs comme notre gouvernement a eu à en faire en instituant comme je l'ai dit tout à l'heure cette sénégambie. Peut-être il s'est amendé ? Peut-être est-il animé d'un nouvel esprit de coopération ? Si nous tenons à l'unité africaine, si nous tenons à la coopération et à l'intégration de nos peuples, nous ne devons pas fermer toutes les portes ; nous devons toujours et chaque jour laisser des portes ouvertes pour une nouvelle coopération, pour une nouvelle entente entre nos peuples. Je pense qu'on ne peut le faire que lorsqu'effectivement on est animé par la sérénité mais ce n'est pas le cas de votre gouvernement car en mettant une croix encore sur ce qui constituait justement le symbole de cette intégration vers laquelle nous allons, vous montrez encore une fois que vous tenez comme tous les autres pays africains dont vous parliez tout à l'heure au micro nationalisme et à votre drapeau ou à l'hymne national pour rester un Etat fermé dans ses frontières.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Khalifa SALL.

Monsieur Khalifa SALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes chers Collègues,

Le débat d'aujourd'hui, notre collègue Mbaye Jacques DIOP l'a dit, est un

débat qui requiert de la sérénité mais surtout de la responsabilité et de l'hnnêteté. Et je ne suis pas surpris de voir aujourd'hui certains de nos collègues, comme à leur habitude, essayer dans la confusion qui les caractérise, de faire de l'amalgame pour faire de l'intoxication. Je crois que ce problème est très clair. Le gouvernement sénégalais est un gouvernement panafricaniste. C'est un gouvernement qui tient à l'unité africaine, il l'a inscrit dans sa constitution, dans sa charte fondamentale. C'est net et clair. Même dans le serment que prête le Président de la République du Sénégal, il est dit qu'il va oeuvrer à la consolidation de l'unité africaine. Donc nous ne pouvons pas être taxés d'être des micronationalistes ou d'être des égoïstes. Au contraire, je crois que dans ce débat, nos collègues ont tenté de semer la confusion et je m'en vais le démontrer. D'abord ils ne sont pas honnêtes et je crois qu'ils n'ont pas de respect pour tous ces Sénégalais qui sont tombés au champ d'honneur . Parce que quand on nous parle d'extermination d'un milier de Sénégambiens, quand on nous souffle que les morts ont été inutiles, je crois que vous n'avez pas osé le répéter tout à l'heure dans votre intervention, mais vous avez soufflé tout à l'heure que les morts ont été inutiles. Ce qui signifie que vous n'avez aucun respect pour tous ces Sénégalais qui se sont battus pour faire respecter la parole du Sénégal parce que le Sénégal n'est pas allé en Gambie gratuitement. Si nous avons été en Gambie en 1981, c'est parce que le Président Abdou DIOUF, homme de rigueur, homme patriotique, homme de parole, a tenu à exécuter un engagement du gouvernement sénégalais. (Applaudissements P.S). C'est l'application d'accords conclus avec la Gambie que le Président s'est évertué à mettre en oeuvre, il n'y a pas eu autre chose. Nous, nous sommes des hommes qui respectons notre parole et ce n'est pas le cas de l'autre côté.

La deuxième chose, on nous parle d'occupation militaire de la Gambie. Mes chers collègues, il ne faut pas faire de l'amalgame. Ce n'est pas parce qu'on est ici dans une enceinte qu'on s'évertue à donner des shows ou que l'on s'évertue à faire de l'intoxication. Je voudrais aussi dire et rappeler à mon autre collègue qui a peut-être le même âge que moi, qu'il n'a pas vécu la nuit du 4 août qui a été rappelée par le collègue Mbaye Jacaues DIOP et même s'il l'a vécue, il était très jeune, donc même pas l'âge d'aller à l'école. Donc la volonté du gouvernement sénégalais à cette époque-là est restée la même qu'aujourd'hui, et nous nous sommes battus en 1960 pour préserver l'indépendance du Sénégal. Le gouvernement sénégalais s'est aussi battu en 1980 pour faire respecter les engagements qu'il avait contractés par ailleurs.

Je voudrais enfin dire que si aujourd'hui, nous votons cette loi, nous consacrons une situation, mais si nous analysons cette situation, le gouvernement du Sénégal et tous ceux qui nous soutiennent sont à l'aise parce que nous n'avons rien à nous reprocher. Nous sommes intervenus parce qu'on nous l'a demandé, parce que nous étions engagés et en Gambie nous nous sommes comportés en vrais Sénégalais mus par le devoir qui nous avait amenés dans ce pays frère. Et la création de la Confédéra-

et précis. La proposition de créer la confédération ne découle pas, n'a pas été une idée sénégalaise. C'est une idée qui est venue de l'autre bord et puisque nous sommes sûrs que les micro-Etats et les micro-Nations ne sont pas viables dans la construction de l'Afrique, nous sommes toujours disponibles pour l'intégration, mais nous étions fixés des objectifs dans la confédération. Et si au bout de huit ans, on se rend compta que malgré notre bonne volonté, malgré nos bonnes dispositions, la structure ne marche pas, il faut avoir le courage d'en tirer les leçons et toutes les leçons : pourquoi entretenir une machine ou une structure qui ne marche pas ? Et c'est ce qu'a fait le Président Abdou DIOUF et il a demandé le gèle de la confédération pour que l'on puisse en faire le diagnostic et mettre en oeuvre des solutions adéquates. Donc je voudrais là aussi que l'on soit très clair. Maintenant est-ce de la précipitation ? Je crois qu'on ne se précipite pas après huit ans. On a attendu huit ans avant de tirer les leçons de cette situation. Pourquoi avoir attendu la veille de l'arrivée du Président ? Je crois que là il ne faut pas semer la confusion parce que c'est là l'un de vos traits caractéristiques. La caractéristique principale de l'opposition c'est de semer la confusion, l'intoxication, la désinformation parce qu'il n'y a que dans çà que vous pouvez évoluer. (Applaudissements PS). C'est parce que nous, nous défendons la vérité et la carté que nous avons des problèmes avec l'opinion, parce que l'opinion aime entendre dire de bonnes choses, alors que nous sommes dans un contexte où l'on ne peut dire que la vérité et rien que la vérité. La vérité est dure à dire, elle est dure à assumer. Le gouvernement ne s'est pas précipité, et ensuite, et c'est par là que je voudrais terminer, notre collègue tout à l'heure en relevant les observations du Ministre, a dit que le décret, dans la conception de la loi, il y a eu précipitation et que cela n'a paru que dans le décret de présentation, mais il oublie de dire que dans l'exposé des motifs, les deux lois ont été visées. Donc il n'y a pas eu de précipitation. Là aussi, quand on démontre, il faut aller jusqu'au bout de sa pensée. Le gouvernement ne peut pas se précipiter, mais en structure responsable, il a tiré les leçons d'une situation qui ne pouvait pas durer, raison pour laquelle nous soutenons le Président Abdou DIOUF qui est resté constant et cohérent par rapport à sa position, sa pensée et sa démarche, contrairement à vous autres. Et je crois aussi que la confédération est une confédération des peuples. Cette confédération a été approuvée par l'Assemblée nationale qui est une émanation du peuple sénégalais et qui a mandat pour décider à la place du peuple sénégalais et en son nom. Et l'Assemblée nationale du Sénégal a soutenu et a donné son accord pour la constitution de la confédération. Cela aussi est très clair. Si maintenant vous n'étiez pas une émanation du peuple, qu'on le sache. Si vous pensez que vous ne devriez pas parler au nom du peuple, Vous représentez une frange minoritaire du peuple, mais vous représentez quand même le peuple.

Voilà donc, Monsieur le Président, ce que je voulais dire. Je m'excuse d'avoir été long.

(Applaudissements PS)

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

Je donne la parole à notre collègue Moussa DIEDHIOU.

Monsieur Moussa DIEDHIOU

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

J'interviens dans ce débat pour dire, de prime abord, mon inquiétude devant la sobriété du rapport. Je suis inquiet, je l'avoue, car il s'agit là d'un problème fondamental, un problème qui se pose aujourd'hui au peuple sénégalais et eu égard à une certaine expérience, expérience amère hélas, pour citer le cas sénégalo-mauritanien, je crois que le gouvernement aurait pris davantage plus de dispositions, plus de responsabilité, dirai-je, face à cet autre problème sénégalo-gambien. Vous savez, je suis aussi troublé tout à l'heure par des interventions de certains collègues dont vraiment je n'aurais qualifier la nature, tellement ils sont en train de ne pas jouer le rôle d'élus, rôle qui est quand même important, parce que je ne pense pas que, pour aider un gouvernement, qu'il faille soutenir, féliciter n'importe comment. Là, au contraire, on n'aide pas ce gouvernement, on l'enfonce.

Aujourd'hui donc, plutôt que de supprimer une fête nationale, disons une fête confédérale, nous apprenons en même temps que la sénégambie est en même temps supprimée. Et, en fait, la question que je voudrais d'abord poser à Monsieur le Ministre, que s'est-il passé au sujet de la confédération et qui nous aura conduit à renoncer à la confédération ? Car vous le savez, tout à l'eure, j'ai fait allusion à ces événements sénégalo-mauritaniens, combien douloureux, nous le savons. Je me rappelle, en son temps, en commission, que ce soit des membres du gouvernement, Monsieur le Ministre, que ce soit les collègues du PS, que ce soit nous-mêmes, ensemble, nous avions été contraints de reconnaître qu'il n'y avait pas suffisamment d'informations. Les députés n'étaient pas informés, autant que les Ministres. Alors c'est ce qui fait qu'aujourd'hui, il s'agit de mettre l'accent sur l'information. Tout à l'heure, lorsqu'il s'est agi de l'autre débat qui a précédé celui-ci, le doyen Samba Laobé FALL a insisté qu'effectivement l'information était importante et qu'il fallait que chaque fois qu'il en était besoin, que le besoin s'en ressentait, que le peuple soit informé et je crois que c'est ce qu'il faut aujourd'hui. Il faut nous dire réellement ce qui s'est passé et qui nous aura coûté aujourd'hui la suppression de la Sénégambie.

Deuxièmement, la Sénégambie s'en va et si l'on déplore les morts, je dis qu'il faut reconnaître, ces morts, il y avait bel et bien une possibilité de les sauver. Et aujourd'hui, à beau respecter l'âme de ces vaillants soldats, l'on ne peut s'empêcher de dire que,hélas que c'est une mort qui n'a pas servi et qui a été inutile au peuple sénégalais.

C'est une vérité incontestable.

Ensuite et vous le savez aussi, il y a eu une assemblée confédérale qui a été élue et ce que l'on aura déploré ici dans cette assemblée, c'est que l'on n'a jamais touché du doigt les problèmes qui intéressent le peuple. Moi j'appartiens à un département et je dirai malheureusement limitrophe à la Gambie, je dis malheureusement parce que les gens ignorent vers quoi nous allons, c'est cela qui est important. Si Monsieur le Ministre des Affaires étrangères était là, il pourrait affirmer l'année dernière, j'ai attiré son attention sur ce que j'avais appelé l'esprit aigri de nos parents gambiens. Je ne pouvais pas comprendre que confédérés qu'ils sont qu'ils aient à se comporter vraiment d'une manière incompréhensible. Aujourd'hui je n'ai pas besoin d'insister dessus mais pour dire Monsieur le Président si vous pouvez passer la parole à ma collègue qui puisse continuer à ma place s'il vous plait.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT.

---------- S'il vous plait laissez l'orateur continuer.

MONSIEUR MOUSSA DIEDHIOU.

Je disais donc aujourd'hui dans ce département d'où je viens, un département limitrophe à la Gambie, nous vivons des événements douloureux et c'est ainsi dans l'ignorance de ce qui se passe autour de nous, enfermés dans cet hémicycle, nous prenons des décisions, le peuple lui, il souffre, il souffre et c'est maleureux. Nous irons constater les faits, et c'est vraiment dommage. Présentement qu'est-ce qui se passe là-bas ? Nous constatons que le trafic routier, les véhicules de l'autre côté, tant du côté sénégalais que du côté gambien, le trafic est complètement arrêté ; il n'est plus possible, il n'est plus permis à un transporteur sénégalais d'entrer en territoire gambien et vice-versa. Et le passage au niveau des frontières devient un véritable calvaire. L'on est fouillé, il faut présenter une carte d'identité et tout cela peut être, apparaît normal mais

../..

Monsieur le Ministre je vous demanderai vraiment de veiller au grain car mine de rien je crains que le feu n'atteigne la poudrière. Sans être oiseau de mauvaise augure je voudrais insister dessus car c'est ce que j'estime être mon devoir. Je vis une situation, au nom du peuple je vous demanderai aujourd'hui de dire réellement qu'est-ce qui se passe pour qu'on puisse faire notre travail de sensibilisation à l'endroit du peuple sénégalais qui lui est tolérant, mais que les gens comprennent que il n'y a pas quand même le feu à la case à cette même case qui nous est commune gambiens et sénégalais. Et de rappeler à tout le monde ici qu'avant cette confédération des institutions gambiennes et sénégalaises existaient nous le savons, notre confédération, celle-là authentique, celle qui relève de l'histoire la plus ancienne qui soit du peuple gambien et du peuple sénégalais. Donc si aujourd'hui une confédération qui avait été critiquée dès le départ et dont on constate aujourd'hui les résultats négatifs, si cette sénégambie-là se meurt au nom de sa belle mort, que nous acceptions tous qu'il y avait une autre confédération, celle des peuples. Avant celle-là, l'on se rendait tranquillement en territoire gambien et vice-versa sans être importuné, sans être exaspéré d'une manière ou d'une autre et je dis ce n'est plus le cas. Je voudrais Monsieur le Ministre, que vous puissiez vraiment insister dessus pour que les gens ne pensent pas que le toit commun aux sénégalais et gambiens a pris le feu.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT.

---------- Je donne la parole à notre collègue El Hadj Moustapha NIANG.

MONSIEUR EL HADJ MOUSTAPHA NIANG.

Pour parler du problème de la Sénégambie, il faut remonter le cours de l'histoire. La Sénégambie constitue un même peuple car la Gambie est enclavée dans le Sénégal et à l'occasion du Coup d'Etat de 1981, c'est le Président Abdou DIOUF qui a libéré le peuple gambien et réinstallé

../..

Daouda JAWARA, faisant ainsi preuve de courage car il ne pouvait pas laisser l'anarchie s'installer aux portes de notre pays.

Deuxièmement, c'est le Sénégal qui supportait plus des 2/3 du budget de la Confédération. La Présidence lui revenait donc de droit.

Le Sénégal ne peut pas accepter que les produits gambiens entrent sans problème au Sénégal alors que les produits sénégalais éprouvent beaucoup de difficultés à pénétrer en territoire gambien. Le Sénégal a eu raison de geler la Confédération parce que c'est lui qui perdait dans l'affaire et ceci malgré les positions de l'opposition parlementaire qui se doit d'être plus sérieuse et plus constructive.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci mon cher Collègue.
Je donne la parole au dernier orateur inscrit le Président Samba Laobé FALL.

MONSIEUR SAMBA LAOBE FALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues.

Le projet de loi que nous examinons ce matin, en plénière, a été examiné en commission et la commission l'avait adopté sans débat, je tiens à le rappeler. Ceci pour deux raisons : d'abord lors de l'examen de ce projet de loi en commission, il y avait une atmosphère lourde d'émotion qui se comprenait et qui a fait que nos collègues ont pensé ne pas devoir intervenir. La deuxième est que le Chef de l'Etat en s'adressant à la Nation sénégalaise a su, avec le sens de la mesure qui le caractérise, expliquer au peuple sénégalais, les raisons qui l'avaient amené à prendre une telle

../..

incombe aux uns et aux autres. L'effort de réunification que semble regretter Monsieur le député, n'est pas perdu de vue. Le protocole qui dissout la Sénégambie dit ceci : "considérant les différences de compréhension des objectifs de la confédération, compte tenu de la décision commune des deux Etats de dissoudre la confédération, consciente de la nécessité de développer et de renforcer d'autres formes de confédération privilégiée, sont convenues de ce qui suit".

Autrement dit les Présidents Abdou DIOUF et Daouda DIAWARA, ayant accepté de faire sanctionner la disparition de la Sénégambie, sont conscients que nos deux peuples doivent oeuvrer ensemble pour asseoir à nouveau leur coopération sur des bases pérennes. C'est dans ce cadre très certainement que le Président DIAWARA arrive demain à Dakar, c'est pour dire que le Sénégal n'est pas refermé sur lui-même puisque le Président DIAWARA est l'hôte demain du Président Abdou DIOUF. Vous avez parlé d'occupation militaire ; je vous laisse assumer Monsieur le député, la responsabilité de ces propos. Nous n'avons pas occupé militairement la Gambie. La confédération a été demandée par la Gambie et le pacte a été consacré par une série de protocoles dont un protocole sur la défense et la sécurité. Voilà la vérité qu'il importe de dire en réponse à ce qui a été annoncé. La sénégambie a été une affaire des peuples car le pacte qui a consacré la naissance de la Sénégambie a été voté par l'Assemblée nationale autorisant le Président de la République à ratifier cette confédération.

Je crois savoir que vous êtes l'émanation du peuple sénégalais qui vous a mandaté pour siéger ici, à parler et à légiférer à son nom.

Faisons seulement en sorte qu'entre les peuples sénégalais et gambien, la même compréhension demeure et que l'histoire un jour nous donne raison parce qu'on aura réussi à faire la sénégambie des peuples et des institutions.

Je vous remercie.

- [illegible]NE

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Députés,

Le Président Samba Laobé FALL a rappelé avec pertinence que le Ministre de la Fonction publique et du travail est aujourd'hui dans cet hémicycle pour défendre un projet de loi qui tend à supprimer une fête légale. Je voudrais ajouter que la solidarité gouvernementale étant une réalité, je m'oblige assurément à essayer de répondre à toutes les questions qui ont été posées relatives à la Sénégambie.

Le premier orateur a été le député Boubacar SALL. Je voudrais dire après mon collègue Moussa TOURE que nous sommes soumis dans le cadre de l'exercice de nos fonctions à un impérieux devoir de réserve. Ce que je retiendrai tout simplement, c'est que l'intégrité du territoire national il arrive sera sauvegardée et défendue. Il a parlé de sénégambiens exterminés. Bien sûr, notre religion et le respect dû à l'homme tout court vraiment ne nous permettent pas de parler d'extermination alors qu'il s'agit de fils d'un même peuple. Les peuples sénégalais et gambiens, vous l'avez rappelé, sont unis par l'histoire, la géographie et par le sang. Donc dire le pourquoi de la naissance de la Sénégambie, c'est rappeler le devoir qui

.../...

décision. Voilà donc les deux raisons qui ont fait qu'en commission, nous n'avions pas jugé utile de soulever de débat. Nous avons soulevé des débats ici et je pense nous nous trompons d'interlocuteur. Nous avons en face de nous le Ministre de la Fonction publique parce qu'il s'agit simplement d'une fête qui existait et qui existait parce que la confédération existait. La Confédération n'existant plus, il fallait simplement mettre fin à l'existence de cette fête. Et c'est pourquoi nous avons en face de nous le Ministre de la Fonction Publique et du travail. Je pense que des problèmes ont été soulevés, les questions posées qui n'interpellent pas le Ministre de la Fonction Publique. Je pense donc que nous n'avons pas, à mon avis, le droit, au sein de cette enceinte, de faire en sorte que des rancoeurs puissent exister entre les peuples sénégalais et gambien. C'est le même peuple que l'histoire a divisé et qu'un jour l'histoire réussira à rassembler. On ne peut pas parler d'échec ; même si c'est un échec, c'est un bon échec parce que quand on échoue dans la tentative de faire l'unité africaine, cet échec a du mérite. Parce que quand on parle de précipitation, ce que l'opposition condamne, ce n'est pas les objectifs que nous visions, mais de précipitation ils ont dit que les peuples n'étaient pas impliqués mais l'objectif que nous visions de faire l'unité africaine cet objectif personne ne peut le remettre en cause. C'était ça l'objectif du Président de la République.

Je pense également que Khalifa SALL l'a dit tout à l'heure, ici dans cet hémicycle quand le Chef de l'Etat prêtait serment en tant que Président de la République, il avait rappelé la formule qui consiste à mettre toutes ses forces dans le sens de la construction de l'unité africaine. Et la venue de Daouda DIAWARA demain que certains ont interprétée ici devrait être vue simplement par tout le monde comme le respect de l'engagement tenu par le Chef de l'Etat de toujours oeuvrer dans le sens de l'unité africaine. Je pense que ça n'a rien à voir d'ailleurs avec le projet que nous examinons qui n'est pas une croix de plus pour répondre un peu à mon collègue Ousmane NGOM ; c'est au contraire la même croix qui est la dissolution de la sénégambie qui entraîne simplement qu'on mette fin à cette fête qui était la fête de la confédération de la Sénégambie. Je pense que nous devons garder l'équilibre. Ce n'est pas la première fois que des tentatives se font dans le sens de l'unité africaine, ce ne sera pas la dernière fois.

.../..

Donc la confédération a été bel et bien l'affaire des peuples sénégalais et gambien. Eviter l'échec à nouveau, je pense que la venue à Dakar du Président JAWARA indique à suffisance que les portes ne sont pas fermées au dialogue et à la projection de l'avenir.

Le député Mbaye Jacques DIOP, je vous remercie d'avoir rappelé que la construction de l'unité africaine s'inscrit en lettres d'or dans notre loi fondamentale et que le Président en prêtant serment y fait référence ; donc il ne faut pas vouloir une chose et vouloir en même temps son contraire. Nous recherchons de façon rationnelle, permanente, quoi qu'il arrive, à construire l'unité africaine ; cela a été le cas pour cette sénégambie et nous n'avons pas bloqué la marche de l'histoire, nous oeuvrerons toujours, fidèle à notre constitution, à construire l'unité africaine et pour être logique avec nous même, le Président de la République n'a pas parlé de liquidation de la Sénégambie ; il a parlé de geler du fonctionnement des organes de la sénégambie. décision politique de la liquidation de la sénégambie a été décidée par le Président Daouda JAWARA et Abdou DIOUF a conclu que on ne se marie pas seul, pour se marier, il faut au moins deux. Voilà la réalité.

Monsieur le député Issa NIASSE, je vous remercie d'avoir analysé de façon lucide la situation qui a prévalu hier, qui prévaut aujourd'hui en projetant l'avenir dans le cadre de nos relations avec la Gambie. Le pacte de Kaur, voilà une question pertinente qui soulève un point de vue juridique. En répondant un honorable orateur toute à l'heure, j'ai dit que le pacte de Kaur a été ratifié par le Chef de l'Etat à la suite de l'autorisation de l'Assemblée nationale. Evidemment cette ratification faisait qu'on était en présence d'un traité solennel. Par contre il faut que je l'avoue, le protocole qui met fin à la Sénégambie a été conclu en la forme simplifiée puisqu'il a été déclaré applicable dés sa signature qui a été formulée dans l'acte de cet accord. Je révélerai aussi qu'au cours des discussions entre experts, ce problème a été soulevé. Il était question, -les juristes écoutent trés attentivement- de parallélisme des formes.

Finalement il en a été décidé ainsi parce que vous le savez aussi, en droit international, la volonté des parties est déterminante.

./.

Donc les parties ont décidé qu'il en soit ainsi et que le protocole soit immédiatement applicable mais le problème a été soulevé, discuté. Voilà donc la réponse que je veux apporter à la question pertinente qui soulève un problème fondamental de droit.

Monsieur le Président Ousmane NGOM, affirme que le gouvernement manque de sérénité, tatonne, se précipite, s'est précipité en ce qui concerne la liquidation de la Sénégambie.

le député Khalifa SALL a dit que nous sommes dans cette confédération depuis huit ans ; huit ans, ce n'est pas un jour, ce n'est pas un mois, ce n'est pas un an. Le pacte de la Confédération avait comme textes d'application deux protocoles qui devaient permettre l'évolution de la Sénégambie vers l'integration économique pour donner une base solide politique, sociale aux Sénégambiens. Nous le disons ici, toutes les entreprises vers cette direction étaient biaisées, de sorte que finalement les orientations n'étant pas convergentes, nous avons été amené à la suite du gel demandé par le Président Abdou DIOUF et la proposition de la liquidation de la Sénégambie, à cette situation. Donc à mon humble avis, nous ne nous sommes pas précipités pour faire disparaître la Sénégambie. La Sénégambie a été créée par un décret a regretté que la confédération n'ait pas été celle des peuples. Le contraire a été prouvé par les honorables Député Mbaye Jacques et Khalifa SALL. La Sénégambie a été bel et bien la Sénégambie des peuples.

Tous les textes de loi, tous les textes de décret que le gouvernement initie, sont soumis à l'avis de la Cour suprême. Il arrive rarement que des observations, ne soient pas faites mais cela ne remet pas en cause le sérieux de ceux qui consacrent les textes. Je vois que Monsieur le Président Ousmane NGOM n'a pas participé aux travaux de la commission : s'il y était, il n'aurait pas posé cette question.

Je vais répondre en lui disant que les corrections ont été faites en commission, c'est le rapporteur qui a omis d'en prendre acte et de nous présenter le texte modifié. C'est cela la vérité. Et je pense que le Président Samba Laobé FALL peut confirmer ce que je viens de dire. Maintenant, on veut lier le vote de cette loi à la visite du Président DIAWARA. Le projet a été décidé avant la décision de la visite du Président DIAWARA. Je pense que l'Assemblée nationale, méthodique qu'elle, organisée qu'elle est,

organise son travail selon son calendrier. Si le texte est aujourd'hui, en discussion pour son adoption, je pense que cela a été le programme de l'Assemblée.

Le dialogue n'est pas interrompu car le Président DIAWARA sera demain à Dakar pour parler des relations entre les deux pays. Monsieur le député Khalifa SALL a rappelé, avec pertinence, que le Sénégal, constitutionnellement, s'est engagé dans la construction, sans esprit de retour de l'unité africaine. C'est ce qui fait que chaque fois qu'il faut tenter, nous tentons. La perfection n'étant pas de ce monde, je pense que ceux qui n'osent pas entreprendre, ne courent pas le risque d'échouer ou de réussir.

Monsieur le député Moussa DIEDHIOU s'inquiète de l'évolution de nos rapports avec la Gambie compte tenu des expériences dictées par le voisinage et il fait en même temps l'apologie de la sénégambie et par delà la sénégambie, de nos relations séculaires de sang avec la Gambie. Je voudrais le rassurer pour lui dire que le fait que les deux présidents acceptent de se donner rendez-vous à Dakar pour discuter de nos problèmes, de nos relations, peut rendre optimiste, quant à l'avenir de ces relations dans le sens que nous souhaitons. Il me demande ce qui s'est passé pour que l'acte de mort de la Sénégambie soit signé. Justement, parce que le pacte de Kaur et les protocoles d'application ont été biaisés, n'ont pas été appliqués dans le sens qui était décidé par les deux parties.

Alors ne pouvant pas avancer dans la bonne direction, il a été décidé le gel de cet acte et d'essayer de trouver d'autres voies en attendant que l'évolution des mentalités nous permette peut être d'aller vers d'autres choses.

Voilà exactement ce que j'ai à vous dire en réponse. Vous avez souhaité que l'information circule , je suis parfaitement d'accord. Et le gouvernement peut être interpelé à tout moment, les Ministres sont disponibles. Nous sommes disponibles et notre devoir c'est de faire en sorte que les représentants du peuple, que les citoyens aient accès le plus largement possible aux informations qui les édifient sur l'état de la nation. Donc nous sommes d'accord, l'information doit circuler mais le corollaire serait que le meilleur usage soit fait des bonnes informations qu'on donne.

./.

Les députés ne sont pas informés là je ne le pense pas. Le gouvernement en tout cas informe, je suis d'avis contraire si je suis autorisé à le dire. Mais nous sommes disponibles, si vous avez des problèmes je vous donne la garantie que les ministres vous recevront dés que vous téléphonez.

Maintenant il y a des institutions qui sont des passerelles pour engager le dialogue entre le gouvernement et ces institution et ces passerelles-là sont normalement saisies et respectées.

Donc ce sont des problèmes de rapport dictés par la situation conjoncturelle qui devront se normaliser progressivement. On a dit tout à l'heure qu'il nous faut défendre notre économie de la façon la plus rigoureuse possible. Mon collègue Ministre des finances l'a dit tout à l'heure. Si nous sommes frileux, on dit que notre économie n'est pas défendue, si on met de l'énergie à la défendre, on est critiqué, mais là il faut nous indiquer le moyen terme. En tout cas le moyen terme et le bon terme pour le gouvernement c'est qu'il reste debout pour la défense résolue de son économie.

(Applaudissements PS)

El Hadj Moustapha NIANG, je vous remercie et je vous félici puisque à votre manière, vous avez justifié la création de la confédération sénégambienne et vous avez justifié aussi son arrêt de mort. Je n'ai plus rien à ajouter et je tiens à vous félicite et à vous remercier d'avoir appelé la réalité historique des faits.

Je remercie aussi le Président Samba Laobé FALL de sa sérénité et de sa pondération et d'avoir eu le talent de restitue convenablement les vériés. L'unité africaine, il l'a rappelé, est inscrite dans notre loi fondamentale et, le gouvernement s'engage résolument à la rechercher partout en balisant de plus en plus la route pour éviter les échecs. Voilà, les quelques réponses, qu'en tant que Ministre de la Fonction Publique et du Travail et faisant jouer la solidarité gouvernementale, j'ai voul très honnêtement mais imparfaitement apporter à vos questions. (Applaudissement P.S.).

./.

Monsieur le Président

Je vous remercie Monsieur le Ministre.
Monsieur le Ministre vous avez la parole.

Monsieur le Ministre Farba LO

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Députés,

Je voudrais simplement en quelques mots compléter mon collègue de la Fonction Publique en ce qui concerne certaines questions qui ont été posées et certaines critiques qui ont été formulées à l'endroit du gouvernement.

Je voudrais tout simplement dire, Monsieur le Président Honorables Députés que le pacte qui a créé la Sénégambie est une volonté des deux peuples et des deux Etats. Ce pacte donc a été signé à un moment ou à un autre de l'histoire de ces deux Etats qui ont ensemble analysé ce pacte pour savoir si les objectifs visés par ce pacte étaient atteints. Après analyse, il a été constaté que les objectifs n'ont pas été atteints. Donc souverainement, parce que le pacte est fait par deux états souverains, il a été mis fin à la Confédération et on est revenu à une autre forme de coopération entre les deux pays. Je pense donc qu'il n'est pas juste de prêter au gouvernement du Sénégal le fait d'avoir rompu unilatéralement ce pacte là. Ce n'est pas celà, mais comme vous le savez malheureusement ce qui n'est pas vrai, des gens pensent que le gouvernement sénégalais est un gouvernement qui se précipite. Le gouvernement sénégalais est réputé pour un gouvernement serein, lucide à l'image de son président, et des faits sont là pour le prouver. On a subi beaucoup d'agr beaucoup d'attaques des pays voisins, mais tout le monde a reco la lucidité et la sérénité du Président de la République. Parc si cela n'avait pas été le cas, Monsieur le Président, Honorab Députés, vous savez trés bien qu'aujourd'hui, il serait même p question de réunir l'Assemblée nationale parce qu'on serait en état de guerre. Et cette guerre, aucun sénégalais ne l'a jamai voulu. Donc le gouvernement sénégalais est un gouvernement ser responsable et c'est pourquoi quand il est nécessaire que le Président de la République prenne un acte pour sauvegarder les intérêts du peuple sénégalais, il ne le prend pas avec précipitation mais avec toute la lucidité, avec tout le courage néc

c'est ce qui a été fait dans ce cas de la Sénégambie.

Il y a aussi deux faits que je voulais rappeler, ce n'est pas le gouvernement sénégalais qui est intervenu de son propre chef en Gambie, c'était sur la demande du Président de la République de Gambie, le Président Dawda DIAWARA qui avait demandé au gouvernement sénégalais d'intervenir pour sauvegarder l'intégrité du territoire gambien. C'est sur cette base là que le gouvernement sénégalais est intervenu. C'est également sur cette même base que le pacte de la Sénégambie a été signé. Ce sont les gambiens qui ont prononcé les premiers ce désir de s'unir autour d'une confédération. Voilà les raisons pour lesquelles donc tous ces actes là ont été pris mais encore une fois, qu'on ne prête pas le gouvernement sénégalais l'intention de se précipiter ou de prendre des actes qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt du peuple sénégalais. Voilà la contribution que je voulais apporter au débat.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Je vous remercie Monsieur le Ministre.

Monsieur le Président Ousmane NGOM vous avez la parole.

Monsieur Ousmane NGOM

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Je pense que le débat n'est pas encore clos et par conséquent, il fallait que je le relance. Et je vais répliquer aux propos du ministre de la Fonction publique et du reste, à ceux du minitre chargé des relations avec les Assemblées. Comme ils l'ont dit, il y a la solidarité gouvernementale qui doit jouer dans tous les Etats et par conséquent, lorsqu'un ministre est ici à l'Assemblée nationale, quelque soit le projet de loi qui est en discussion, il doit être en mesure de défendre les positions du gouvernement sur les questions sur lesquelles il est interpellé. Ceci dit le Ministre de la Fonction publique lui même a reconnu tout à l'heure que lorsque le Pacte de Kaur a été signé, il y a eu une loi de ratification qui a été soumise à l'Assemblée nationale pour consacrer ce pacte. Et il a également reconnu que lorsqu'il s'est agi de dissoudre la sénégambie,

le gouvernement s'est contenté de singer un protocole et n'a pas l'intention de saisir l'Assemblée nationale pour la ratification de cette convention. Il reconnaît lui-meme qu'il y a ce qu'on appelle en droit, le parallélisme des formes et que par conséquent, si l'Assemblée nationale a été saisie pour la ratification du pacte portant création de la sénégambie, elle doit également être saisie lorsque le gouvernement décide de mettre fin à cette confédération par un protocole parce que ce protocole est également une convention internationale. Alors vous voyez que cette situation est extrêmement grave par ; conséquent, nous devons tout faire pour préserver nos relations avec la Gambie, nous devons tout faire pour créer un climat de paix et de quiétude avec la Gambie justement pour ne pas multiplier les adversaires du Sénégal car nous commençons à être un peu trop seul dans la sous-région. C'est ce que j'avais à dire Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, mes chers collègues.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre vous avez la parole.

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique

Monsieur le Président, avec votre permission je vais essayer de répondre à Monsieur le Président Ousmane NGOM. J'ai dit et je crois l'avoir bien dit que le pacte de Kaur a été ratifié par le Président de la République à la suite d'une loi l'autorisant à le faire. Et j'ai indiqué avec la même honnêteté qu'une loi n'a pas été prise pour autoriser la dissolution. Mais j'ai ajouté par ailleurs, qu'en droit international on tient beaucoup de la volonté des parties contractantes. Et les deux parties contractantes, la Gambie et le Sénégal ont décidé de singer ce protocole pour l'appliquer immédiatement. Mais je n'ai pas dit, je redis que je n'ai pas dit que le gouvernement refuse à saisir l'Assemblée nationale pour une loi de ratification. Je ne l'ai pas dit, je ne l'ai pas dit, je ne l'ai pas dit. Alors maintenant je me permets de répondre à la place de mon collègue. Aliéner définitivement nos rapports avec la Gambie, ce n'est pas le cas parce que le Président DIAWARA est notre invité demain. Voilà ce que je voulais dire.

./.

Donc la discussion générale est close.

Nous passons à l'examen des articles du texte de la loi.

Monsieur Mamadou Abdoulaye SY

ARTICLE PREMIER: Il est supprimé à l'article 2 de la loi n° 74-52 du 4 novembre 1974 modifiée par la loi n° 83-54 du 18 février 1983 relative aux fêtes légales, entre "Premier janvier" et "Tamxarit", "Premier février", fête de la Confédération de la Sénégambie.

Monsieur le Président :

Il n'y a pas d'observations sur l'article 1er
Je mets aux voix l'article 1er
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

Monsieur Mamadou Abdoulaye SY

ARTICLE 2 : Il est supprimé à l'article 4 de la loi n° 74-52 du 4 novembre 1974 modifiée par la loi n° 83-54 du 18 février 1983 relative à la fête nationale et aux fêtes légales, entre "Fête nationale" et "la Tamxarit", "la journée du Premier février, fête de la Confédération de la Sénégambie".

Monsieur le Président

Il n'y a pas d'observations sur l'article 2 ?
Je mets aux voix l'article 2
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

Monsieur Mamadou Abdoulaye SY

ARTICLE 3 : Sont abrogées toutes les dispositions contraires à la présente loi, notamment la loi n° 83-54 du 18 février 1983

Monsieur le Président :

Il n'y a pas d'observations sur l'article 3 ?
Je mets aux voix l'article 3.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

- 7 -

FIN DE SEANCE

Monsieur le Président

Mes chers collègues je vous propose de lever la séance et de la reprendre demain à 9 h 30 pour examiner le projet de loi n° 32/89, modifiant la loi 61/10 du 7 mars 1961 déterminant la nationalité sénégalaise et le projet de loi 35/89 portant approbation du plan d'orientation pour le développement économique et social 1989/1995 8e plan.

Il n'y a pas d'observations ?
Il en est ainsi décidé.
La séance est levée.